

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 09 avril 2015

Etaient présents :

Monsieur PHILIPPS Clément, Maire

Mrs SCHNEIDER Jean-Pierre, MATHIEU Vincent, ROTHERMANN Joël, KRILOFF Sébastien, BOLLMANN Daniel

Mesdames WESCHLER Laetitia, WEISSENBURGER Joëlle, HORNEMANN Katia, KOSS Marie-Odile

M. WURSTER Henri donne pouvoir à M. PHILIPPS Clément

1) Modification des conditions d'intervention du Conseil Général du Bas-Rhin en matière d'instruction des demandes d'autorisation au titre du droit des sols

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier du Président du Conseil Général qui rappelle que ce dernier a décidé de modifier ses modalités d'interventions à compter du 1^{er} janvier 2015.

A compter de cette date, le concours apporté par le Département du Bas-Rhin donne lieu, conformément aux dispositions arrêtées par le Conseil Général dans sa délibération du 26 mai 2014, à une redevance de 2€ par habitant et par an contre 1.50€. Le nombre d'habitants pris en considération pour le montant de la redevance de l'année N est le nombre du dernier recensement connu à la date du 1^{er} janvier de l'année N (recensement population totale).

En cas de service rendu sur une partie de l'année uniquement, le montant de la redevance sera calculé au prorata de l'année ayant effectivement fait l'objet du service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de poursuivre sa collaboration avec le Conseil Général du Bas-Rhin et AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention proposée par le Conseil Général.

2) Travaux d'arpentages 2015

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de confier les travaux d'abornements, levés topographiques, ect... qui s'avèreront nécessaire au cours de l'année 2015 au cabinet BAUR, Géomètre Expert à Haguenau.

3) Compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2014 établi par Monsieur le Trésorier de Drusenheim.

4) Compte Administratif 2014

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire relatives aux dépenses et aux recettes inscrites dans les deux sections du Compte Administratif pour l'exercice 2014 après en avoir délibéré adopte le compte pour 2014 qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses :	266.874,68 €
Total des recettes :	314.898,25 €
Excédent :	48.023,57 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses :	95.891,05 €
Total des recettes :	323.601,33 €
Excédent :	227.710,28 €

Excédent global : 275.733,85 €

Voté à l'unanimité

5) Affectation du résultat 2014

Le Conseil Municipal considérant que le compte administratif de l'exercice 2014 dégage un résultat global de l'exercice de 275.733,85 € (excédent de fonctionnement 48.023,57 € ; excédent d'investissement 227.710,28 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement, soit un montant de 48.023,57 € au compte 1068 en section d'investissement.

6) Budget Primitif 2015

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires du Maire pour l'exercice 2015 et des motifs qui justifient ces propositions tant au niveau dépenses qu'au niveau recettes, après avoir délibéré :

- Votes les prévisions des dépenses et des recettes conformément aux sommes inscrites dans la colonne « votes »
- Arrête le budget comme suit :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses :	345.660,00 €
Total des recettes :	345.660,00 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses : 482.529,85 €
Total des recettes : 482.529,85 €

Voté à :

6 voix pour : PHILIPPS – SCHNEIDER – WURSTER – KOSS – MATHIEU – WEISSENBURGER

4 abstentions : KRILOFF – ROTHERMANN – BOLLMANN – HORNEMANN

1 voix contre : WESCHLER

7) Fixation des taux d'imposition 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes portés sur l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition » pour l'année 2015 à savoir :

Taxe d'habitation : 8,33 %
Taxe foncière (bâti) : 11,67 %
Taxe foncière (non bâti) : 36,12 %